

Comité Economique et Social Central

Cette réunion du CSEC est organisée avec pour unique point à l'ordre du jour, l'actualité de France Travail. Mais cette séance a surtout été l'occasion pour le nouveau Directeur Général de participer à son premier CSEC et de donner sa philosophie sur le projet France Travail tout en avançant ses positions sur plusieurs sujets majeurs.

Intervention de FO :

FO est intervenue sur plusieurs éléments issus des auditions de T. GUILLUY devant les parlementaires, notamment :

- Le calibrage des effectifs de France Travail au regard des nouvelles missions propres et de missions complémentaires au bénéfice du Réseau pour l'Emploi, s'ajoutant ainsi à nos précédentes missions.
- Le renforcement du pilotage par le résultat et ses effets négatifs sur le sens au travail et les conditions de travail.
- Le développement de l'intelligence artificielle.

Par ailleurs FO a demandé :

- Le respect de l'accord formation et l'obtention de l'agrément auprès de l'Administration avec le versement de l'indemnité de tutorat **à compter de la date de signature de l'accord** et non de la date d'agrément.
- Le respect de l'accord handicap, notamment sur les aménagements de poste.

Principales positions du Directeur Général que nous avons retenues :

- Il maintient son propos sur la mise en place de portefeuilles « réduits » (50 DE, voire 30)
- Il est favorable à la Performance par la Confiance
- Il estime que l'institution a besoin de moyens supplémentaires pour exercer l'ensemble de ses missions
- Il estime aussi que même si le chômage diminue cela ne veut pas dire qu'il faut diminuer les effectifs
- Il veut réduire le reporting, possible par les possibilités offertes par le développement de l'IA, et alléger les indicateurs qui s'ajoutent à chaque échelon territorial
- Il estime que l'intelligence artificielle doit dégager du temps pour accompagner nos usagers et non pour servir à réduire les effectifs. Il ne croit d'ailleurs pas au remplacement de l'humain par l'IA dans nos métiers
- Il confirme que la mise en place de France travail sera progressive jusqu'en 2027 et que cet objectif est déjà ambitieux
- Il déclare que la nouvelle convention tripartite devrait voir le jour début février 2024
- Il précise qu'aucun élément budgétaire ne sera communiqué avant la signature de la convention tripartite
- Pour lui, 2024 sera une année de transition devant permettre de mieux s'organiser collectivement pour bien vivre cette transformation en travaillant sur les irritants et les processus
- Il soutient l'idée de suppression de la gestion de la liste pour favoriser le CRE afin de mieux prendre en compte la situation des personnes

Prochaine réunion du CSEC : le 15 février 2024

Rejoignez-nous !



La délégation **FO** : Loïc BARBOUX, Ghislain BONNICHON, Aïssa DJEHICHE, Etienne GUILLET, Isabelle HOARAU DE BOISVILLIERS, Natalia JOURDIN (RS)

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

Adhèresz

